

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de M/Mme Prénom Nom suivant la convocation en date du .

### **DÉCISION N° DB2024\_016 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT) DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF - PORT DE DIGOIN**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 09 avril 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec VNF pour le port de plaisance de Digoin

Vu l'avenant n°1 à la convention précitée,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais, au titre de sa compétence, va procéder au réaménagement du port de plaisance de Digoin en lien avec la ville,

Considérant que le projet est en cours de finalisation,

Considérant la nécessité de prolonger de 6 mois supplémentaire la convention précitée par un avenant n°2,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 09 avril 2024,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à intervenir avec Voies Navigables de France (VNF) telles que joint en annexe.

**Article 2 :** D'autoriser M.le Président à signer ledit avenant n°2.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 071-200071884-20240409-DB2024\_016-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Article 4:** La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de membres en exercice : 21</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Prénom nom</b>
<b>Membres présents à la séance : 13</b>	<b>Votants : 13</b>

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISET, André ACCARY, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Jacky COMTE, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 9 avril 2024  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**